



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2021**  
**COMPTE RENDU**

Le mercredi 17 mars 2021 à 20 h 00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BONDUES s'est réuni en mairie, sous la présidence, M. Patrick DELEBARRE, Président, pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous :

21-2-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021

**Ressources Humaines**

21-2-2 Tableau indicatif des emplois – Modification

**Finances**

21-2-3 Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2020

21-2-4 Compte administratif 2020

21-2-5 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020

21-2-6 Budget primitif 2021

**Solidarité**

21-2-7 Subvention à l'association « Coup de cœur »

**Questions diverses**

Diagnostic ABS

Présentation du nouveau logo du CCAS

Date de la convocation : le 12 mars 2021

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mme Servane ORTILLE, Mmes Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, MM. Benoît GADEYNE, Michel RENARD

Excusé (ayant donné pouvoir) : M. André HIBON (à Mme Danièle DELBECQUE)

Excusé : M. Guy VANDERBEKEN

**Délibération n° 21-2-1– Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021**

- ✓ Le conseil choisit Mme Audrey DASSONNEVILLE, conseillère municipale déléguée, pour secrétaire et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 février 2021.

**Délibération n°21-2-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification**

Pour répondre à l'évolution des besoins du CCAS, il est indispensable d'adapter les effectifs.

Monsieur le Président propose de créer un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle pour permettre la nomination de l'agent suite à un avancement de grade.

A la question posée sur les possibilités de recrutement en CDD, il est rappelé que les emplois permanents du CCAS sont en principe pourvus par des agents titulaires. Le recours aux agents contractuels est possible pour des cas limitativement énumérés (contrat de projet, accroissement temporaire d'activité, emplois saisonniers).

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°21-2-3- Finances - Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier principal, comptable du CCAS, selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'établissement pour l'exercice 2020. Il doit être rigoureusement identique au compte administratif qui lui est réalisé par l'ordonnateur (Président du CCAS).

- ✓ La délibération est adoptée par 15 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura Naessens).

#### **Délibération n°21-2-4- Finances - Compte administratif 2020**

Contrairement au budget primitif qui constitue un état prévisionnel des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir, le compte administratif présente un état des dépenses et recettes réalisées par le CCAS durant l'année n-1. Ainsi, le compte administratif 2020 reprend l'ensemble des mandats et titres émis du 01 janvier au 31 décembre 2020.

- ✓ La délibération est adoptée par 14 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura Naessens).

#### **Délibération n°21-2-5- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020**

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 a été présenté en investissement (6970, 47 €) et en fonctionnement (84 089,84 €) soit un total de 91 060,31 €.

- ✓ La délibération est adoptée par 15 voix POUR et une abstention (Mme Laura Naessens).

#### **Délibération n°21-2-6- Finances - Budget primitif 2021**

Le Président soumet aux membres du conseil d'administration les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2021 :

- En section de fonctionnement :  
Dépenses : 250 590 €  
Recettes : 250 590 €
- En section d'investissement :  
Dépenses : 64 050 €  
Recettes : 64 050 €

A la question posée par M. CAUDAL sur les prêts immobiliers accordés éventuellement par le CCAS, M. le Président indique que des précisions utiles seront apportées avant le prochain CA.

- ✓ La délibération est adoptée par 15 voix POUR et une abstention (Mme Laura Naessens).

#### **Délibération n°21-2-7- Solidarité - Subvention à l'association « Coup de cœur »**

Afin de soutenir l'action de l'association « Coup de cœur », il vous est proposé de lui accorder une subvention de 300 €.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Le secrétaire adjoint,

Audrey DASSONNEVILLE

Matthieu Descamps

